



AVOCATS SANS FRONTIERES

France

Là où la défense n'a plus la parole

PLAN D'ACTION 2021



Justice, Liberté, Solidarité... en route pour 2021 !

La crise sanitaire début 2020 a démontré que notre approche, basée sur notre réponse commune avec nos partenaires à des enjeux mondiaux, est plus que jamais pertinente.

Notre stratégie d'action pour 2021 s'est construite à partir de notre ADN, de ce qui fait la force de notre organisation et des personnes qui la composent, de nos partenaires et des résultats obtenus par le passé.

Nos ambitions sont multiples mais la première reste d'être un acteur de référence de la solidarité internationale, notamment dans nos régions cibles. La seconde est de continuer à être un partenaire privilégié reconnu pour ses compétences et ses expertises techniques.

En travaillant à l'amélioration de la cohésion de notre organisation et son fonctionnement, en s'adaptant aux différents contextes et en développant continuellement ses capacités, ASF France souhaite, pour 2021 et les années à venir, déployer une stratégie basée sur l'expertise et améliorer la qualité et l'impact de ses actions.

Acteur actif et avéré sur les questions relatives à l'accès au droit et à la justice, en 2021, ASF France continue d'entretenir une relation de partage et de collaboration avec ses partenaires au Cambodge, au Cameroun, en Grèce, au Mali et au Nigéria.

2021 sera également marquée par de nouvelles actions de coopération en Guinée et en Haïti, par une offre de formations repensée pour répondre aux besoins variés, et par de nouveaux partenariats avec le secteur privé. Confrontée aux évolutions récentes des enjeux de développement, ASF France continue son action *Là où la défense n'a plus la parole.*

Anne LUTUN

Directrice Générale d'Avocats Sans Frontières France



Anne LUTUN

Directrice Générale
d'Avocats Sans
Frontières France



SOMMAIRE

ÉDITO

PAGE 2

SOMMAIRE

PAGE 4

NOTRE ACTION EN BREF

PAGE 6

LES PROJETS D'ASF FRANCE



CAMBODGE

MAJC

Mobilisation des acteurs et accès à la justice pour les cambodgiennes

PAGE 07



GRÈCE

SAMOS LEGAL CENTRE

PAGE 09



GUINÉE

PARAJ

Projet d'appui au renforcement de l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables

PAGE 19

RESPECT

Renforcement des capacités de la société civile pour la protection effective des conventions et traités de défense des droits de l'homme

PAGE 21



NIGÉRIA

SAFE

Renforcement des capacités des acteurs nationaux et plaidoyer pour mettre fin aux violations graves des droits de l'homme

PAGE 11

ProCAT

Lutte contre la torture

PAGE 13



CAMEROUN

RECAJUD

Renforcement des capacités de la société civile camerounaise pour l'accès à la justice des personnes en détention

PAGE 22



MALI

JUGE

Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre

PAGE 15

ProFOTO

Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture

PAGE 17



HAÏTI

IMPLIC

Implication et participation des acteurs pour la protection des droits des personnes privées de liberté

PAGE 23

PERSPECTIVES

PAGE 24

FORMATION - EXPERTISE - CONSEIL

PAGE 25

PARTENARIATS

PAGE 26

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

PAGE 27

ILS NOUS SOUTIENNENT

PAGE 28

AGIR AVEC NOUS

PAGE 29

1998 - 2020 : 22 ANS D'ACTION POUR L'ACCÈS AU DROIT

Quelques temps forts...

1998

Création d'ASF France par Me François Cantier, avocat. Plusieurs avocats, devenus membres d'ASF France, ont participé au projet fondateur du mouvement Avocats Sans Frontières : « Justice pour tous au Rwanda », aux côtés d'ASF Belgique, en défendant des accusés et victimes du génocide rwandais devant les juridictions de ce pays.

2006

Début des projets d'accès au droit au Cambodge : installation d'avocats sur tout le territoire cambodgien, formation du personnel judiciaire aux outils juridiques internationaux, accès des citoyens au droit et à la justice, et défense des victimes des Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

2014

Projet de lutte contre l'homophobie au Cameroun, permettant à la fois de sensibiliser et de former les médias, les autorités religieuses, les acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile, à la protection des droits des personnes LGBTI, tout en assurant la défense de ces dernières devant les juridictions nationales.



1999

Nouveau projet de système d'aide judiciaire au Kosovo : défense des personnes poursuivies pour crimes contre l'Humanité ou crimes de guerre, et formation des avocats, juges et procureurs aux nouveaux instruments juridiques internationaux en vigueur.



2015

Défense des droits des migrants à Calais. En 2019, ASF France installe le Samos Legal Centre à Samos, en Grèce, afin de garantir les droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

2016

Deux nouveaux projets : au Tchad, pour la défense de femmes et de mineurs incarcérés et victimes de mauvais traitements; en Côte d'Ivoire pour le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, harcelés ou menacés en raison de leur engagement.

Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour mission de :

- Favoriser l'accès au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables éloignées de celle-ci, détenues arbitrairement ou torturées
- Défendre toute personne privée d'une défense libre et indépendante ainsi que les défenseurs des droits de l'homme menacés ou violentés dans l'exercice de leur fonction
- Renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux de la défense et de la promotion des droits de l'homme (société civile et acteurs du système judiciaire).

2004

Début de l'intervention au Nigéria pour la lutte contre la peine de mort et l'éradication de la torture dans les lieux de détention. En 2020, ASF France élargira son intervention aux problématiques des exécutions extrajudiciaires et des détentions arbitraires.

2008

Début de la collaboration avec ASF Mali pour mettre en place un système d'accès à la justice et de défense de personnes injustement détenues, assorti de formations des acteurs de la chaîne pénale sur les outils internationaux de protection des droits de l'homme. Un projet similaire est mis en place avec ASF Cameroun entre 2010 et 2014.



2018

Démarrage de deux projets dédiés spécifiquement aux droits des femmes et aux violences basées sur le genre, d'abord dans la province de Battambang au Cambodge, puis en 2019 au Mali.



CAMBODGE 

MAJC

**MOBILISATION DES ACTEURS
ET ACCÈS À LA JUSTICE POUR
LES CAMBODGIENNES**

DURÉE DU PROJET

30 mois (2018-2021)

SOURCE DE FINANCEMENT

Région Occitanie • Fondation Raja-Marcovici •
Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour
de cassation • Organisation Internationale de la
Francophonie • Fonds de dotation Barreau de
Paris Solidarité • Fondation Un Monde par Tous •
Ambassade de France au Cambodge

PARTENAIRES CLÉS

Banteay Srei • Département
Provincial des Affaires
Féminines de la province de
Battambang

« Fournir une aide judiciaire à ces femmes est crucial car beaucoup n'ont pas les moyens de faire appel à un avocat. La plupart des victimes n'ont pas eu d'accès à une éducation et ne sont pas en mesure de se représenter. » Me NITH, avocate experte terrain

CONTEXTE

Au Cambodge, plusieurs instruments juridiques protègent les droits des femmes et jeunes filles. Cependant en pratique, la mise en œuvre de ces législations et politiques reste très limitée, y compris dans la province de Battambang où de nombreuses femmes et jeunes filles sont victimes de violences basées sur le genre (VBG) et n'ont que trop peu souvent accès à la justice.

Au niveau individuel, les femmes et les filles ont une connaissance très limitée de leurs droits fondamentaux et du système judiciaire. Au niveau de la société, les membres de la communauté ne sont, en général, pas sensibilisés aux droits des femmes et des filles. Les stéréotypes sexistes et la culture de l'impunité face aux VBG constituent des problèmes majeurs. La majorité des victimes de VBG préfèrent garder le silence par gêne et soutien insuffisant de leur famille et des membres de leur communauté. Enfin, au niveau institutionnel, celles-ci doivent faire face à des comportements négatifs et/ou inadaptés de la part des agents de la force publique et des professionnels de la justice, qui les empêchent de faire valoir leurs droits.

C'est pour répondre à ces problématiques que le projet MAJC (REACT en anglais) a été développé. Ce projet est mis en œuvre dans la Province de Battambang, en partenariat avec deux acteurs cambodgiens : l'association locale Banteay Srei et le Département Provincial des Affaires Féminines (DPAF).

OBJECTIFS

Renforcer l'État de droit au Cambodge pour une société protectrice des droits des femmes et des jeunes filles.

Contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des VBG dans la province de Battambang.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les femmes et les jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de VBG reçoivent une prise en charge adéquate et ont accès à la justice.

La communauté est sensibilisée et mobilisée aux droits des femmes, notamment à celui d'accès à la justice, et à la nécessité d'éradiquer les violences basées sur le genre.



NOS PROJETS

ACTIONS EN 2021

Assistance judiciaire pour les femmes et les jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de VBG.

Table ronde sur l'accès à la justice des femmes et des jeunes filles.

Sensibilisation aux droits des femmes et des filles à travers la distribution d'affiches et de brochures.

Diffusion d'émissions radiophoniques de sensibilisation aux droits des femmes et des jeunes filles et aux VBG.

Cérémonie de clôture du projet.

« Banteay Srei Organization a rédigé ma plainte pour le tribunal provincial et a payé tous mes frais pour le procès. Elle m'a mise en contact avec ASF France qui m'a aidée du début jusqu'à la fin de ma procédure judiciaire. Lorsque le tribunal a déclaré que j'avais le droit de récupérer mes filles et de divorcer j'étais tellement heureuse. Maintenant que tout est fini, je me suis engagée à essayer de trouver un emploi pour avoir un revenu pour élever mes filles. » bénéficiaire du projet





GRÈCE 

SAMOS LEGAL CENTRE

DURÉE DU PROJET

Depuis janvier 2019

SOURCES DE FINANCEMENT

Help Refugees/Choose Love • Fondation
Yo et Anne-Marie Hamoud • Solidaritee •
Dons privés

PARTENAIRES CLÉS

Samos Volunteers •
DLA Piper

« Avec le coronavirus, les conditions des demandes d'asile ont empiré puisque les ONG ne peuvent plus agir aussi facilement qu'avant. C'est vraiment dans un contexte critique qu'intervient Avocats Sans Frontières France ici à Samos. » Romane, bénévole experte juridique au Samos Legal Centre

CONTEXTE

L'Europe est au cœur du plus grand mouvement de masse de citoyens qu'elle ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Des millions de personnes ont entrepris le long, pénible et souvent dangereux périple vers l'Europe par la route ou par la mer depuis les continents asiatique et africain, pour fuir l'insécurité qui peut régner dans ces régions.

En raison de sa position géographique et des règles de la réglementation dite "de Dublin" (exigeant que l'examen des demandes d'asile soit de la responsabilité du premier pays d'entrée), la Grèce est à l'avant-garde en termes d'arrivée et de responsabilité dans l'examen des demandes d'asile. Signé en 2016, l'accord politique conclu entre l'Union européenne (UE) et la Turquie, visant à contrôler les flux migratoires, a conduit à l'apparition de "hot-spot", centres d'identification des migrants qui arrivent sur les îles grecques (Centres de Réception et d'Identification (CRI)). Les conditions d'accueil dans ces camps sont, en termes qualitatif et quantitatif, insuffisantes et approchent le seuil de qualification de traitements inhumains et dégradants (surpopulation, violence, problèmes d'hygiène, accès à l'eau, etc.).

De plus, les demandeurs d'asile sont soumis à une restriction géographique en vertu de laquelle il leur est interdit de quitter l'île d'arrivée jusqu'à l'examen de leur demande. Seuls quelques-uns d'entre eux, dont la situation correspond à de rares hypothèses juridiques, pourront circuler sur le territoire grec et atteindre le continent.

L'île de Samos, située en face de la côte turque de la mer Égée, est le deuxième plus grand camp de migrants en Grèce. Quelques 5 000 réfugiés et migrants résident sur l'île de Samos tandis que le seul camp peut accueillir 650 personnes.

OBJECTIF

Contribuer à garantir le droit d'asile et protéger les droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les demandeurs d'asile sur l'île grecque de Samos bénéficient d'une assistance juridique.

Les personnes en situation de vulnérabilité bénéficient d'un soutien adéquat et adapté à leurs besoins.



NOS PROJETS

ACTIONS EN 2021

Information et conseil juridique sur la procédure d'asile et les différents moyens d'action.

Préparation aux entretiens de demande d'asile.

Prise en charge de dossiers devant les comités d'appel.

Identification et orientation des cas de personnes en situation de vulnérabilité.

Ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'asile.

Appui aux demandes de réunification familiale.

Introduction de demandes de mesures provisoires devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour des demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité.

« Je suis arrivée à Samos alors que j'étais enceinte de 2 mois. J'ai quitté la Syrie parce qu'il y avait la guerre et pour mes enfants. ASFF nous a fait sortir de l'île. Aujourd'hui nous sommes réinstallés à Berlin, ici mes enfants étudient et ils peuvent voir des médecins. » jeune femme syrienne bénéficiaire du projet



SOLIDARITEE

**Fondation Yo &
Anne-Marie
Hamoud**



SAFE

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS NATIONAUX ET PLAIDOYER POUR METTRE FIN AUX VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

DURÉE DU PROJET

3 ans (2019-2022)

SOURCES DE FINANCEMENT

Union européenne • Agence Française de Développement

PARTENAIRES CLÉS

Barreau nigérian • Organisation Carmélite pour l'Intérêt des Prisonniers

« Grâce au partenariat avec le NBA, le Legal Aid Council of Nigeria et la CNDH, le projet peut continuer à faire respecter les droits de l'homme au Nigéria et à jouer un rôle clé dans la responsabilisation et l'émancipation des OSC. » Angela Uwandu, Responsable du bureau d'ASF France au Nigéria

CONTEXTE

Le personnel de police procède régulièrement à des exécutions sommaires de personnes accusées ou soupçonnées de crime, utilise la torture comme principal moyen d'enquête et pratique l'extorsion de manière quasi-systématique. De plus, les agences de sécurité de l'État recourent également à des détentions arbitraires, souvent justifiées par la lutte contre le groupe Boko Haram, et également utilisées contre les défenseurs des droits de l'homme, des dirigeants d'organisations de la société civile (OSC) et des journalistes, en violation de la loi nationale sur la liberté de l'information.

L'impunité de ces actions conduit à une absence de confiance de la population nigériane dans la capacité de la police à les protéger, car elle est perçue comme l'ennemie du peuple.

OBJECTIFS

Renforcer la promotion et le respect des droits de l'homme au Nigéria dans les situations où les personnes sont le plus menacées, en protégeant leur dignité humaine.

Contribuer à mettre fin aux violations graves des droits de l'homme perpétrées en toute impunité par les services de sécurité des États de Kaduna, Enugu et Lagos.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les capacités des acteurs nationaux sont renforcées en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions en cas de violations graves des droits de l'homme commises par les services de sécurité de l'État.

Les organismes de sécurité de l'État sont tenus responsables des violations graves des droits de l'homme et les victimes obtiennent réparation grâce au renforcement du programme d'aide juridique pro bono du Barreau nigérian.

Des actions de plaidoyer influencent les politiques publiques, les attitudes sociales et les processus politiques concernant les violations graves des droits de l'homme par les agences de sécurité de l'État.

NOS PROJETS

ACTIONS EN 2021

Formation de la police et d'autres organismes de sécurité de l'État sur les meilleures pratiques en matière de droits de l'homme.

Renforcement des capacités des OCS travaillant sur les droits de l'homme et des journalistes sur l'utilisation des mécanismes non judiciaires, la communication et le suivi juridique des cas de torture.

Assistance juridique menée par des avocats qualifiés pour plaider, devant les tribunaux nationaux et régionaux, les cas de violations graves des droits de l'homme commises par les agences de sécurité de l'État.

Pétitions partagées avec les organes internationaux des droits de l'homme sur des cas symboliques de violations graves des droits de l'homme.

Plaidoyer auprès des agences de sécurité de l'État, des OSC, des Ministères concernés et de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) pour échanger autour des violations graves des droits de l'homme.

Sensibilisation des populations sur les violations graves des droits de l'homme commises par les agences de sécurité de l'État.



Carmelite
Prisoners'
Interest
Organization
(CAPIO)



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT





ProCAT

LUTTE CONTRE LA TORTURE

DURÉE DU PROJET

1 an (2021)

SOURCES DE FINANCEMENT

Fonds de Contributions Volontaires des Nations Unies pour les Victimes de la Torture • German Federal Foreign Office

PARTENAIRES CLÉS

Commission Nationale des Droits de L'Homme • Barreau nigérian

« Depuis 11 ans, 848 victimes de torture ont pu avoir accès à la justice pour l'application de leurs droits, violés par les agences de sécurité. » Angela Uwandu, Responsable du bureau d'ASF France au Nigéria

CONTEXTE

L'objectif du ProCAT 2021 sera de contribuer à l'accès à la justice et à un meilleur respect des droits de l'homme au Nigéria. Plus précisément, l'action vise à signaler et à réduire les actes de torture, à renforcer les recours nationaux et à donner un meilleur accès à la justice aux victimes dans les États d'Edo, Enugu, Kaduna, Lagos et Imo.



OBJECTIFS

Contribuer à la réduction des actes de torture de toute la chaîne judiciaire.

Améliorer l'accès à la justice et aux services juridiques pour les victimes de torture.

Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires et de la population.

Promouvoir une meilleure connaissance et application des principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture (UNCAT).

RÉSULTATS ATTENDUS

Les cas de torture et de mauvais traitements sont identifiés et suivis auprès des cours nationales.

Les avocats et les journalistes voient leurs compétences renforcées

Un reportage vidéo portant sur les cas de torture est diffusé sur une chaîne nationale de télévision.

Les autorités nationales sont sensibilisées sur les actes de torture.

NOS PROJETS

ACTIONS EN 2021

Soutien juridique, technique et financier aux avocats participants au projet afin de fournir une aide juridique aux personnes en détention (provisoire) ou condamnées à des peines cruelles.

Identification de cas de torture et de mauvais traitements commis à l'encontre de personnes en détention et service d'aide juridictionnelle fourni par un avocat.

Formations des avocats et des journalistes sur les actes de torture.

Actions de communication sur la visibilité des actes de torture dont la réalisation d'un reportage vidéo diffusé sur une chaîne de télévision nationale, afin de les réduire.

Rencontres avec les autorités étatiques pour sensibiliser au respect des lois contre la torture et organisation d'une table ronde avec les autorités nationales.



Federal Foreign Office



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



JUGE

JUSTICE POUR LES SURVIVANTES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

DURÉE DU PROJET

2 ans (2020-2022)

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

PARTENAIRES CLÉS

WILDAF • ASF Mali

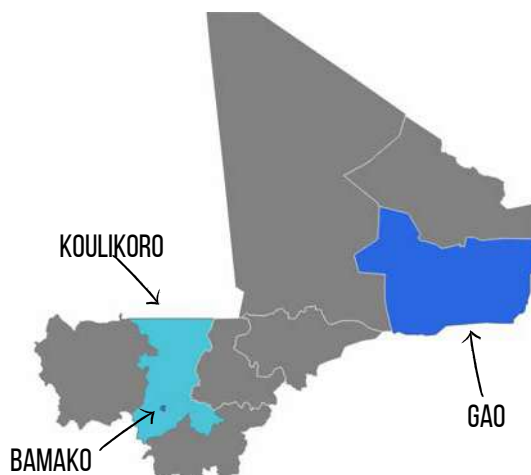
"La problématique des femmes et des filles n'est pas un tabou, ça se vit partout, tout le temps. C'était une formation intéressante à plus d'un titre. J'ai appris, et le savoir n'a pas de prix." Ibrahim H. Touré, président de l'Observatoire des droits humains au Mali et participant à la formation des leaders communautaires

CONTEXTE

JUGE est le fruit de l'étroite collaboration et des analyses effectuées par ASF France, ASF Mali et *Women in Law & Development in Africa (WILDAF)*, aboutissant à la définition d'une stratégie d'intervention pour la lutte contre l'impunité au Mali pour les cas de violences basées sur le genre (VBG). Selon ONU FEMMES, plus de 35% des femmes maliennes sont victimes de violences sexuelles au moins une fois dans leur vie.

Dans ce contexte, JUGE vise à atteindre des changements précis en termes de comportement pour lutter contre l'impunité en matière de VBG et contribuer à l'éradication de ces violences. Les changements porteront sur l'attitude des autorités, des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile.

Le projet sera mis en œuvre à Bamako, Gao et Koulikoro.



OBJECTIFS

Renforcer le respect des droits de l'homme et participer à la consolidation de la démocratie au Mali.

Lutter contre les VBG et l'impunité de leurs auteurs. Poursuivre les auteurs de VBG permettra de rendre justice aux survivantes, crédibiliser l'action de la justice étatique et promouvoir la confiance des citoyens envers les institutions.

Soutenir ASF Mali et WILDAF et renforcer leur rôle et leur stratégie dans la lutte contre l'impunité des VBG.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les femmes survivantes de VBG bénéficient d'une prise en charge holistique et adéquate de leur dossier conduisant à la condamnation des présumés responsables et à la réparation de leur préjudice.

Des actions de plaidoyer, de veille et de sensibilisation influencent les politiques publiques et les attitudes sociales concernant le respect des droits des femmes et les VBG.



ACTIONS EN 2021

Renforcement des partenaires sur les techniques de co-formation en matière de VBG.

Formations des acteurs de la chaîne pénale et des médecins, organisées pour une plus grande fluidité et efficacité dans le traitement des dossiers de VBG et de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC).

Formation ciblée des avocats sur la prise en charge et l'écoute des survivantes de VBG.

Référencement et prise en charge holistique (juridique, médicale et psychosociale) des survivantes de VBG.

Actions de plaidoyer au niveau régional afin de renforcer le cadre légal par l'adoption d'un texte d'incrimination des VBG au Mali.

Sensibilisation de la population, notamment des femmes, en matière de VBG.

« Cela fait des années qu'on se bat sur le terrain pour combattre ce fléau. Nous ne pouvons que remercier WiLDAF et accueillir le projet JUGE à bras ouverts. Cette formation nous a apporté beaucoup et le formateur était exceptionnel. » Saima Maiga - 3e adjointe au maire à Gounzoureye (Gao) et participante à la formation des leaders communautaires





ProFOTO

**PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX
DES DÉTENUS ET APPLICATION DES
INSTRUMENTS JURIDIQUES DE PRÉVENTION
DE LA TORTURE AU MALI**

DURÉE DU PROJET

8 mois (2020-2021)

SOURCE DE FINANCEMENT

Fonds spécial de l'OPCAT (Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture)

PARTENAIRES CLÉS

Commission Nationale des Droits de l'Homme • ASF Mali

« La thématique des mauvais traitements pénitentiaires fait partie des combats essentiels d'application des droits de l'homme. Si nous prétendons être des organisations de défense des droits de l'homme et que nous ne pouvons rien faire pour stopper ce fléau, nous perdons notre raison d'être. La question fondamentale est d'autant plus complexe dans le milieu carcéral parce que c'est un monde de silence, où peu de gens se rendent. Ce sont les oubliés de la démocratie. » Me Doumbia, président d'ASF Mali

CONTEXTE

Le système pénitentiaire malien est confronté à de nombreux défis : surpopulation carcérale, absence de séparation catégorielle des détenus, imperfection des dispositifs sécuritaires, insuffisante formation du personnel, déficit de contrôle de la durée et des conditions de détention des personnes privées de liberté et inefficacité de la politique de réinsertion.

Dans ce contexte, ASF France considère que le contrôle systématique des lieux privés de liberté et la formation des acteurs de justice constituent des moyens efficaces pour obtenir du Mali le respect de ses engagements internationaux, et notamment de la Convention des Nations Unies contre la torture.

OBJECTIFS

Contribuer à la prévention des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants afin d'améliorer l'État de droit au Mali.

Promouvoir une meilleure connaissance et application des dispositifs de prévention de la torture par le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et le plaidoyer pour la prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les acteurs de la chaîne pénale, les agents des forces de l'ordre et le personnel pénitentiaire voient leurs connaissances juridiques et leurs capacités en matière de prévention des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, renforcées.

Des actions de plaidoyer incitent l'État malien à remplir ses obligations concernant la prévention de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les capacités techniques du mécanisme national de prévention de la torture sont renforcées.



NOS PROJETS

ACTIONS EN 2021

Formation des acteurs de la chaîne pénale, des agents des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire afin de prévenir tout acte de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Actions de plaidoyer afin d'inciter l'État malien à remplir ses obligations en matière de prévention de la torture.

Renforcement de capacités des membres de la Commission Nationale des droits de l'homme sur la réalisation de visites dans les lieux de détention, la torture et les techniques d'enquête et de reporting.





GUINÉE 

PARAJ

**PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT
DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DES
PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES**

DURÉE DU PROJET

30 mois (2020-2022)

SOURCE DE FINANCEMENT

Délégation de l'Union
européenne en Guinée

PARTENAIRES CLÉS

COGINTA • Organisation Guinéenne de défense de
droits de l'homme • Les Mêmes Droits pour Tous

ASF France intervient en tant qu'expert technique pour soutenir l'organisation Guinéenne de défense de droits de l'homme et du citoyen (OGDH) et Les Mêmes Droits pour Tous (MDT) qui sont en charge de la coordination des actions des Cliniques Juridiques.

Ces actions se font en coordination avec le demandeur principal COGINTA, organisation internationale spécialisée dans les domaines de la gouvernance sécuritaire et judiciaire, de la cohésion sociale et de l'État de droit.

« C'est pour nous un plaisir et un honneur de travailler sur le projet PARAJ. Nous avons une bonne connaissance du terrain, notamment du système judiciaire dans son ensemble ainsi que des procédures judiciaires. Travailler avec de grandes institutions internationales telles qu'ASF France et COGINTA pourra aider à faire grandir davantage notre organisation quant à la gestion de projets sous plusieurs formes. »

Me Foromo Frédéric Loua, avocat au barreau de Guinée et Directeur Exécutif de MDT à Conakry

CONTEXTE

L'assistance juridique apportée par les Cliniques Juridiques (CJ) et les Maisons de justice (MJ) est limitée géographiquement et ne permet pas de couvrir d'autres zones du territoire où les besoins sont également importants. En outre, malgré leurs efforts, les capacités matérielles et humaines limitées des partenaires locaux (OGDH et MDT) ne permettent pas de répondre à la demande grandissante d'assistance judiciaire provenant des juridictions et des prisons toujours plus surpeuplées.

À cela s'ajoute la situation récente de crise politique et sanitaire qui crée une pression supplémentaire sur les établissements pénitentiaires et les détenus en situation de vulnérabilité.

Enfin, jusqu'à présent aucun lien n'existe entre les activités d'assistance judiciaire des CJ portées par les organisations de la société civile (OSC) OGDH et MDT, et les actions de justice de proximité des MJ sous tutelle du ministère de la Justice.

La présente action vise donc à pérenniser et renforcer les actions des CJ et des MJ, et à faire le lien entre l'assistance juridique et judiciaire et l'accès au droit fournis par ces deux structures, afin de garantir un concept de justice de proximité plus efficace, holistique et inclusive, et de permettre une plus grande couverture géographique.

OBJECTIFS

Appuyer les OSC en matière de consolidation de l'État de droit, à travers le renforcement de l'accès à la justice des personnes vulnérables et la lutte contre l'impunité en République de Guinée.

Renforcer les capacités des CJ et l'action des OSC engagées dans l'assistance juridique et judiciaire.

Renforcer la coordination des CJ avec les acteurs de la justice.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les capacités opérationnelles et humaines des CJ sont renforcées.

Un plan de formation au profit de tous les acteurs de la justice de proximité est dispensé.

Les actions d'information et d'assistance juridique des MJ, et les actions d'assistance judiciaire gratuite des CJ, sont renforcées en faveur des personnes vulnérables.

NOS PROJETS

ACTIONS EN 2021

Élaboration d'un manuel de prise en charge de l'assistance judiciaire gratuite des personnes les plus vulnérables pour définir les compétences et les modalités de prise en charge des CJ et les critères de vulnérabilité permettant de juger une requête recevable ou irrecevable.

Évaluation des besoins de formation des acteurs de la justice de proximité.

Élaboration et validation du plan de formation et des outils pédagogiques sur la base des besoins spécifiques de chaque groupe cible.

Formation de formateurs et formation des publics cibles.

« Je suis conscient de l'immensité de la tâche qui nous attend avec ce projet PARAJ, et c'est avec abnégation et dévouement que j'entends m'investir en tant que membre bénévole du pôle expertise. » Moussa Bayo, expert-projet ASF France





GUINÉE RESPECT



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA PROTECTION EFFECTIVE DES CONVENTIONS ET TRAITÉS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

DURÉE DU PROJET

18 mois (2021-2022)

SOURCE DE FINANCEMENT

Délégation de l'Union européenne en Guinée

CONTEXTE

Le projet RESPECT est le fruit de la consultation faite par ASF France auprès de la société civile guinéenne et des partenaires appuyant cette dernière qui a permis d'élaborer une cartographie précise des actions passées et en cours, d'analyser les expertises et besoins des organisations de la société civile (OSC) et ainsi d'identifier des besoins spécifiques.

Ce processus a abouti à la définition d'une stratégie d'intervention pour permettre une connaissance précise de l'évolution des droits humains et pour appuyer la société civile et atteindre les changements significatifs dans le respect des droits de l'homme par l'État. Ce projet fait également écho à un agenda des droits de l'homme rythmé par une intensification des tensions politiques et par l'Examen Périodique Universel de la Guinée qui a démarré en janvier 2020.



OBJECTIFS

Assurer le suivi rapproché des violations des droits de l'homme en Guinée dans un contexte fragilisé par une crise politique et la pandémie de COVID-19.

Renforcer les capacités de la société civile guinéenne dans la recherche et le plaidoyer auprès des autorités nationales, internationales et onusiennes.

RÉSULTATS ATTENDUS

La situation des droits de l'homme en Guinée, fragilisée par la crise COVID-19, est analysée et partagée.

La société civile guinéenne est activement engagée dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme, et peut assurer un suivi et une complémentarité dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques de l'EPU en Guinée.

ACTIONS EN 2021

Production d'analyses par un expert externe spécialisé dans les travaux de recherche et d'analyse de la situation des droits de l'homme en Guinée. Ces analyses pourront confirmer un état des lieux spécifique ou être ponctuellement sollicitées par la Délégation de l'Union Européenne au regard des évolutions sanitaires et socio-politiques.

Formation des OSC sur différents sujets pour comprendre les enjeux des violations des droits de l'homme les plus graves, y inclus le rapportage, les techniques de plaidoyer et les mécanismes de saisine et d'alerte auprès des organes de traités et coordination.

Appui aux défenseurs des droits de l'homme et des OSC, à la défense effective des droits de l'homme devant les juridictions et autorités compétentes à travers l'identification des outils et mécanismes nationaux, régionaux et/ou internationaux adaptés.





RECAJUD

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE DES PERSONNES EN DÉTENTION

DURÉE DU PROJET

19 mois (2020-2021)

SOURCE DE FINANCEMENT

Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français

PARTENAIRES CLÉS

Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme • ASF Cameroun

"Nous sommes là pour plaider, pour entonner une symphonie avec les partenaires, le Sénat, les administrations, la Commission nationale des droits de l'homme, afin que l'exécutif accélère la procédure de préparation de ce texte d'application qui permettra d'appliquer effectivement les peines alternatives."

Joseph D. Zebaze, coordinateur du Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme

CONTEXTE

De manière générale, le système législatif camerounais offre un cadre plutôt protecteur en ce qui concerne les droits de l'homme. Dans le but de lutter contre le surpeuplement des prisons et les mauvaises conditions de détention, la loi 2016-7 du 12 juillet 2016 a introduit les peines alternatives dans le code pénal camerounais, mais la loi n'est pas applicable dans les faits car elle n'a pas été promulguée à ce jour.

Dans ce contexte, la situation des plus vulnérables, notamment les personnes LGBTI, les femmes et les mineurs, s'avère préoccupante. Le projet RECAJUD entend donc renforcer les capacités des pouvoirs publics et promouvoir la mise en application effective des peines alternatives.

Le projet est mis en œuvre à Bafoussam, Bamenda, Buéa et Yaoundé.

OBJECTIFS

Renforcer les capacités des membres de la chaîne judiciaire dans la protection et la prise en charge des personnes privées de liberté, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité.

Promouvoir les droits des détenus, avec une prise en charge des cas les plus emblématiques (pas de mandat de dépôt, durée de la détention préventive expirée, personnes discriminées, etc.).

Promouvoir l'exercice effectif des peines alternatives pour les cas en relevant.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les acteurs de la chaîne pénale voient leurs capacités renforcées.

Les détenus les plus vulnérables sont identifiés et sont accompagnés dans leurs démarches juridiques.

Les autorités et les populations sont sensibilisés sur les droits des détenus et la mise en œuvre des peines alternatives est effective.

ACTIONS EN 2021

Consultations juridiques gratuites au sein des prisons et prise en charge de cas identifiés comme les plus vulnérables.

Plaidoyer auprès des autorités pour la signature du décret d'application et/ou l'application effective des peines alternatives.

Campagne de sensibilisation sur les droits des personnes privées de liberté.





IMPLIC

IMPLICATION ET PARTICIPATION DES ACTEURS POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES

DURÉE DU PROJET

28 mois (2021-2023)

SOURCE DE FINANCEMENT

Délégation de l'Union européenne en Haïti

PARTENAIRE CLÉ

Collectif d'Avocat-es Spécialisé-es en Litige stratégique des Droits Humains

« La situation dans les lieux de détention ne cesse de se détériorer puisque la population carcérale continue de croître et les espaces sont toujours aussi réduits et insalubres. La détention préventive prolongée en Haïti en est la cause principale. » Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti

CONTEXTE

Avec un taux d'occupation de 358% en 2017, soit 1,43 mètre carré par prisonnier, la problématique de la surpopulation carcérale est criante en Haïti. Selon le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la surpopulation est principalement due au nombre élevé d'arrestations arbitraires et au recours fréquent à la détention préventive. D'après la MINUJUSTH, 75% des personnes incarcérées étaient encore en attente de jugement en 2018 et la détention préventive prolongée représente entre 70 et 80% des détentions au niveau national. Ces 20 dernières années, malgré diverses actions entreprises par le gouvernement, des acteurs locaux et des organisations internationales, les dysfonctionnements du système judiciaire persistent, notamment du fait de la méconnaissance et non-application des règles de droit. Les programmes d'assistance légale financés temporairement dans le cadre des Bureaux d'Assistance Légale ont permis d'améliorer le respect des droits, ils ne parviennent cependant pas à combler les lacunes du système pour offrir de manière durable un véritable accès à la justice. Le principal problème identifié repose sur le manque de protection et de défense des droits civils et politiques des personnes privées de libertés qui ont très peu accès à la justice et manquent de moyens pour faire valoir leurs droits. Face à cela, la société civile peine à contribuer au processus démocratique et à trouver sa place dans la vie publique. En outre les acteurs étatiques eux-mêmes n'ont pas toujours les capacités d'œuvrer au respect des droits des personnes privées de libertés, entraînant des défaillances du système judiciaire. Les jeunes avocats, comme les membres du système judiciaire, n'ont pas accès à une formation de qualité.

OBJECTIFS

Contribuer au renforcement de l'État de droit et au respect des droits de l'homme en Haïti.

Contribuer à la défense et à la protection des droits des personnes privées de liberté par l'implication et la participation des acteurs nationaux en Haïti.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les capacités techniques des organisations de la société civile et défenseurs des droits de l'homme sont renforcées et ceux-ci sont en mesure d'assurer un accès à la justice effectif pour les personnes privées de liberté.

L'ensemble des acteurs nationaux agissent en synergie pour la protection des droits des personnes privées de liberté et sont en mesure de suivre et d'influencer des changements.

ACTIONS EN 2021

Sessions de formation à destination des OSC et défenseurs des droits de l'homme sur la défense et la protection des droits civils et politiques des personnes privées de liberté.

Développement d'activités d'assistance légale à destination des personnes privées de liberté afin de favoriser l'accès au droit et à la Justice des personnes privées de liberté.

Sessions de formation à destination des acteurs de la chaîne pénale haïtienne.

Production d'outils de sensibilisation et de plaidoyer afin de renforcer la protection des droits des personnes privées de liberté.





PERSPECTIVES

2021

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont connu ces dernières années un développement rapide de l'exploitation minière et l'implantation de nombreuses sociétés avec, pour corollaire, de forts impacts négatifs sur les droits des populations riveraines et l'environnement. Aujourd'hui, l'exploitation minière a déçu l'espoir de retombées économiques des populations locales et draine un lot d'abus des droits des communautés commis par les entreprises, donnant lieu à des soulèvements des populations et à de nombreuses tensions entre communautés sur l'accès aux emplois et aux projets communautaires.

Ces remous sociaux ont des conséquences dramatiques sur la paix, la stabilité et le développement socio-économique, et se traduisent localement par la perte d'accès à l'eau potable, des impacts négatifs sur l'environnement et des problèmes liés au foncier. L'inertie des États facilite les abus, ainsi que les harcèlements dont sont victimes les défenseurs des droits. La mise en application effective des textes (constitution et code minier, code de l'environnement, codes domaniaux et foncier et code civil) fait défaut dans un contexte de fragilité institutionnelle.

Dans ce contexte, ASF France souhaite développer un projet d'appui à la société civile afin d'une part de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs des activités des entreprises, locales et internationales, sur les droits de l'homme, et d'autre part d'atteindre des changements significatifs dans le respect des droits de l'homme par les entreprises et les États.

DROITS DE L'HOMME ET ENVIRONNEMENT

L'exercice de certains droits garantis par les conventions et traités internationaux, régionaux et nationaux, peuvent être compromis par la dégradation de l'environnement et l'exposition à des risques environnementaux.

Au nom du droit à un environnement sain, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a rendu plusieurs arrêts faisant jurisprudence, en concluant à la violation de plusieurs articles de la CEDH, tels que le droit à la propriété, le droit à la vie, l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants, ou encore le droit à la liberté et à la sûreté.

Parmi ces droits environnementaux de l'homme, le droit d'accès à la justice environnementale tient une place particulière.

À l'heure où le monde connaît une crise climatique, les juridictions régionales et/ou internationales, pourront-elles contraindre les États à accélérer la lutte contre les changements climatiques ? Quelles sont les perspectives du contentieux climatique ?

La relation entre les droits de l'homme et les litiges nés du fait des entreprises peut être abordée sous deux angles différents : les procédures civiles visent à obtenir, de la part des entreprises, l'octroi de dommages et intérêts afin de réparer les atteintes subies ; les litiges fondés sur le droit international des droits de l'homme imposant aux États de prévenir et de sanctionner les violations des droits de l'homme.

Quel rôle pour la société civile ? Quelle responsabilité des États ? Quelle responsabilité des entreprises ? Les organisations de la société civile sont dans une position unique pour atteindre des changements significatifs dans la promotion et le respect des droits de l'homme par les entreprises et les États.

Dans ce contexte, ASF France souhaite appuyer la société civile et les défenseurs des droits de l'homme et environnementaux qui œuvrent pour la protection de l'environnement et défendent les minorités.



CATALOGUE DES FORMATIONS

NOTRE SERVICE FORMATION

Dans le contexte actuel et **face aux défis lancés à la défense des droits de l'homme**, tous les experts volontaires d'ASF France se mobilisent à vos côtés pour **décupler le pouvoir d'agir** de la société civile et des acteurs du système judiciaire et de la promotion des droits de l'homme. À travers la formation, nous transmettons notre expérience, nos compétences et notre pratique de plus de 20 ans pour la défense des droits de l'homme.

Tous les bénéfices sont dédiés aux actions d'ASF France.

UNE QUALITÉ RECONNUE

Notre centre de formation intervient en France auprès des barreaux, des centres de formation, des écoles d'avocats mais aussi auprès des juridictions pénales internationales telles que la CPI. Nos formations sont soutenues par la coopération internationale des États et leurs organisations telles que l'ONU et l'UE.

Nos formateurs constituent un réseau unique d'experts, acteurs du terrain, praticiens du droit, réunissant un haut niveau de compétences techniques et méthodologiques. Ils permettent grâce aux formations qu'ils dispensent, le financement des actions d'ASF France.

Toutes nos formations sont **datadockées** et **homologuées** par le **CNB** et peuvent être prises en charge dans le cadre de la formation continue.



*Bilan des formations ASF France réalisées en France en 2018

Formations ouvertes à tous : avocats, praticiens du droit, étudiants, intervenants associatifs, institutionnels...

7 MODULES POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

FORMATION DE FORMATEURS
(Fondamentaux & Renforcement)

Réservée aux adhérents

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

DROITS HUMAINS & ENVIRONNEMENT

PRIVATION DE LIBERTÉS / DROITS DES DÉTENUS

DROITS DES ÉTRANGERS / DROIT D'ASILE

DROITS DES FEMMES / VBG (VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE)

DROIT & LIBERTÉ D'EXPRESSION

[Retrouvez les dates des formations \(présentiel et distanciel\) sur nos réseaux sociaux*](#)

Contact et inscription :
formations@avocatssansfrontières-france.org -
05 34 31 17 83

DOCTRINE & L'ARTISAN COSTUMIER, NOS PARTENAIRES POUR 2021

DOCTRINE REVERSE 1% POUR L'ACCÈS AU DROIT

Doctrine est la **première plateforme d'information juridique** grâce à laquelle des milliers de professionnels accèdent quotidiennement à une information juridique en temps réel, personnalisée et la plus contextuelle possible leur permettant de suivre les grandes tendances juridiques et de défendre au mieux leurs clients.

En 2021, Doctrine soutient ASF France dans sa mission de défense des libertés fondamentales et d'accès à la justice partout dans le monde. 1% de leur nouveau chiffre d'affaires sera reversé à ASF France pour financer ses projets et œuvrer partout où cela est utile à l'instauration et au renforcement de l'État de droit.



Doctrine

L'ARTISAN COSTUMIER, LE COSTUMIER PARTENAIRE D'ASF FRANCE

L'Artisan Costumier est un atelier de confection, qui grâce au savoir-faire de 6 générations, est devenu la **référence pour les costumes d'audience**. Leur amour du bel ouvrage et leur expertise des belles matières vous garantissent une confection aux finitions parfaites pour une robe à vos mesures mariant plaisir, tradition et innovation. L'Artisan Costumier **soutient les actions d'ASF France par des dons périodiques** notamment de robes, de rabats, et de masques et par des actions de visibilité.



L'ARTISAN COSTUMIER



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS *

23 FÉVRIER 2021

WEBINAIRE : DROITS HUMAINS ET ENVIRONNEMENT

Six étudiants organiseront un webinaire sur la thématique "Droits humains et Environnement", à l'occasion duquel plusieurs intervenants viendront échanger sur ces thématiques au cœur des objectifs d'action d'ASF France pour l'année à venir.



22 FÉV-19 MARS 2021

46E SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME



8 MARS 2021

WEBINAIRE LEADERSHIP FÉMININ : POUR UN FUTUR ÉGALITAIRE DANS LE MONDE DE LA COVID-19

En partenariat avec le groupe ABAQUES Audiovisuel, un groupe d'étudiants de l'OME de Toulouse organisera un webinaire sur le thème de cette Journée Mondiale des femmes 2021. Ce webinaire sera l'occasion pour les experts invités de présenter les actions entreprises par ASF France à travers ses projets dans le cadre de cette thématique.



8 MARS 2021

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES



JUIN 2021

LE TRIBUNAL DU RIRE LA BRIQUE ROUGE (TOULOUSE) ou EN LIGNE

Déjà un succès l'année dernière, les étudiants à l'origine du Tribunal du Rire ont décidé de réitérer l'expérience en 2021 ! Le concept ? Une soirée de stand up réunissant 5 humoristes qui proposent chacun 10/15 minutes de spectacle, pour un moment d'échange, de convivialité mais surtout de rire. L'intégralité des fonds recueillis lors de cette soirée seront reversés à l'association.



20 JUIN 2021

JOURNÉE MONDIALE DES REFUGIÉS



JUILLET 2021

71E ÉDITION DE LA COMMISSION CONTRE LA TORTURE GENÈVE



11-13 NOVEMBRE 2021

PARIS PEACE FORUM GRANDE HALLE DE LA VILLETTE - PARIS

Depuis 3 ans, l'événement rassemble des dirigeants et des acteurs de la société civile du monde entier pour faire avancer les solutions concrètes de gouvernance mondiale.



10 DÉCEMBRE 2020

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME



EN 2021

WORLD JUSTICE CHALLENGE



FIN 2021

18ÈME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE DJERBA



REPORTÉE À 2021

35ÈME CONGRES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX



[Ces dates peuvent être modifiées, consultez notre site et nos réseaux sociaux.](#)

ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Federal Foreign Office



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



CIB

Conférence Internationale des Barreaux



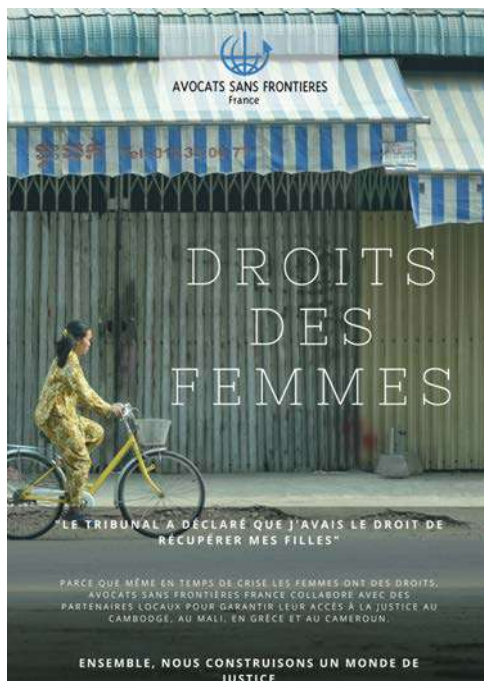
AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

SOUTIENS PRIVÉS & MÉCÉNAT



LATHAM & WATKIN





VOTRE DON EST ESSENTIEL POUR NOTRE ACTION !

Depuis sa création ASF France et ses partenaires ont renforcé l'application effective des droits de l'homme dans 17 pays, et permis un accès à la justice à plus de 40 000 personnes. Alors qu'en 2020 la crise sanitaire est devenue une crise sociale, les inégalités se creusent toujours plus. Aidez-nous à rester en première ligne pour accompagner les plus vulnérables !

Vos dons nous permettent de développer nos projets, d'assurer les actions d'urgence, de renforcer nos équipes, de pérenniser nos actions, d'augmenter notre visibilité et d'étendre notre stratégie. En soutenant Avocats Sans Frontières France, vous contribuez à protéger les droits humains dans le monde entier. C'est vous qui nous donnez les moyens d'agir.

Pour tout ce que vous nous permettez d'entreprendre, merci !

À QUOI SERVENT VOS DONS ?

Vos dons agissent et contribueront à mettre en place :

- Des aides juridiques gratuites et actions de protection
- Des campagnes de sensibilisation et actions de plaidoyer
- Des formations à destination des acteurs locaux de la chaîne judiciaire
- Des centres d'accueil pour les victimes



Avec le soutien de ses donateurs, ASF France a renforcé l'application effective des droits de l'homme dans 17 pays depuis 1998

Cambodge
Cameroun
Colombie
Côte d'Ivoire
Grèce
Kosovo

Laos
Libye
Mali
Nigéria
RDC
Russie

Rwanda
Tanzanie
Tchad
Tunisie

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, UNE FONDATION ?

Vous pouvez vous engager à nos côtés par différents moyens, notre équipe est à votre disposition pour définir avec vous un partenariat personnalisé.

Contact : developpement@avocatssansfrontieres-france.org

« Soutenir ASF France, c'est soutenir le combat pour les justes causes, celles où se joue la liberté et parfois la vie » ROBERT BADINTER



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

CONSTRUISONS UN MONDE DE JUSTICE

JE FAIS UN DON À ASF FRANCE



Le saviez-vous ? En faisant un don à ASF France, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale. Ainsi : 66% du montant de votre don peut être réduit de votre impôt sur le revenu, dans la limite des 20% du revenu imposable.

J'apporte un soutien ponctuel

☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ Autre montant :€

Merci de joindre un chèque bancaire ou Postal à l'ordre d'ASF France

J'apporte un soutien régulier par prélèvement automatique

À partir du (JJ/MM/AAAA) j'autorise ASF à prélever sur mon compte :

Chaque année : ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ Autre montant :€

Chaque mois : ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ Autre montant :€

Merci de compléter l'autorisation de prélèvement automatique, puis de la retourner à ASF France en y joignant un RIB

Nom du titulaire à débiter :

Nom et adresse de la Banque :

CODE BANQUE

CODE GUICHET

N° DU COMPTE

CLE RIB

— — — — —

— — — — —

— — — — —

— —

Prénom et Nom ou Nom de l'organisme :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Adresse mail :

Date :

Signature :

Merci de retourner ce bulletin à l'adresse de ASF France : 8 rue du Prieuré - 31000 TOULOUSE

DÉCOUPEZ





AVOCATS SANS FRONTIERES

France

Là où la défense n'a plus la parole

ADRESSE :

**8 RUE DU PRIEURÉ
31000 TOULOUSE**

TÉLÉPHONE :

+33 (0)5 34 31 17 83

E-MAIL :

SECRETARIAT@AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG

SITE INTERNET :

WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG

SUIVEZ NOUS SUR : @ASFFRANCE

